

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2017	TARIFS 2018	DATE D'EFFET	DELIB OU DECISION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
VOIRIE ET ESPACES PUBLICS – TARIFS DES STATIONNEMENTS					
<u>STATIONNEMENT PAYANT PAR HORODATEURS (tarifs nets)</u>					
<u>ZONE CŒUR DE VILLE</u>					
Voirie (limité à 2h15 de stationnement) : <i>Payant de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h - Gratuit les dimanches et jours fériés</i> <i>Première tranche de stationnement : minimum de 12 minutes</i>	l'heure	1,00 €	1,00 €	01/01/2018 06/09/2010	Décision du Maire du 20/12/2017 Dél. C.M. 30.08.2010
Parking extérieur Hôtel de Ville (limité à 2h15 de stationnement) : <i>Payant de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h – Gratuits les samedis matin, dimanches, jours fériés</i> <i>Première tranche de stationnement : minimum de 12 minutes</i>	l'heure	1,00 €	1,00 €	01/01/2018 06/05/2014	Décision du Maire du 20/12/2017 Décision du Maire du 05.05.2014
Parking Salbérie (sous le pont et côté Caisse d'Epargne) : (limité à 2h15 de stationnement – avec forfaits semaine et mois) : <i>Payant de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h – Gratuits dimanches et jours fériés</i> <i>Première tranche de stationnement : minimum de 12 minutes</i>	l'heure la semaine le mois		1,00 € 6,00 € 22,00 €	01/01/2018 01/01/2018 01/01/2018	Décision du Maire du 20/12/2017 Décision du Maire du 20/12/2017 Décision du Maire du 20/12/2017
Redevance d'occupation du domaine public appliquée en voirie "zone Coeur de Ville " pour la durée maximum de stationnement autorisé (forfait post-stationnement) :	le forfait		25,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20/12/2017
<u>ZONE VERTE</u>					
Voirie (limité à 2h15 de stationnement) : <i>Payant de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h - Gratuit dimanches et jours fériés</i> <i>Première tranche de stationnement : minimum de 24 minutes</i>	l'heure	0,50 €	0,50 €	01/01/2018 06/05/2014	Décision du Maire du 20/12/2017 Décision du Maire du 05.05.2014
Voirie (limité à 2h15 de stationnement – avec une demi-heure gratuite) : <i>Payant de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h - Gratuit dimanches et jours fériés</i> <i>Première tranche de stationnement : minimum de 24 minutes</i>	une ½ heure/jour/véhicule l'heure	gratuit 0,50 €	gratuit 0,50 €	01/01/2018 06/05/2014 06/05/2014	Décision du Maire du 20/12/2017 Décision du Maire du 05.05.2014 Décision du Maire du 05.05.2014
Parkings : Senghor et Office de Tourisme (limités à 8h15 de stationnement) : <i>Payant de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h – Gratuits les samedis matin, dimanches, jours fériés</i> <i>Première tranche de stationnement : minimum de 30 minutes</i>	l'heure	0,40 €	0,40 €	01/01/2018 06/05/2014	Décision du Maire du 20/12/2017 Décision du Maire du 05.05.2014
Parkings : Saint-Pierre, Grands Jardins, Puits Gourdon (limités à 8h15 de stationnement – avec une demi-heure gratuite) : <i>Payant de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h – Gratuits dimanches et jours fériés</i> <i>Première tranche de stationnement : minimum de 30 minutes</i>	une ½ heure/jour/véhicule l'heure	gratuit 0,40 €	gratuit 0,40 €	01/01/2018 06/05/2014 06/05/2014	Décision du Maire du 20/12/2017 Décision du Maire du 05.05.2014 Décision du Maire du 05.05.2014
Place du 8 mai 1945 (limité à 8h15 de stationnement – avec une heure gratuite) : <i>Payant de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h - Gratuit dimanches et jours fériés</i> <i>Première tranche de stationnement : minimum de 30 minutes</i>	1 heure/jour/véhicule l'heure	gratuit 0,40 €	gratuit 0,40 €	01/01/2018 06/05/2014	Décision du Maire du 20/12/2017 Décision du Maire du 05.05.2014

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2017	TARIFS 2018	DATE D'EFFET	DELIB OU DECISION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
Parkings : Coignard, Orangerie, Turpault (proximité rue Marceau) (limités à 8h15 de stationnement – avec forfaits semaine et mois) : <i>Payant de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h – Gratuits dimanches et jours fériés</i> <i>Première tranche de stationnement : minimum de 30 minutes</i>	l'heure	0,40 €	0,40 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20/12/2017
	la semaine	5,00 €	5,00 €	01/01/2016	Décision du Maire du 21.12.2015
	le mois	20,00 €	20,00 €	01/01/2016	Décision du Maire du 21.12.2015
Redevance d'occupation du domaine public appliquée en voirie "zone Verte" pour la durée maximum de stationnement autorisé (forfait post-stationnement) :	le forfait		20,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20/12/2017
<u>ZONE GARE</u>					
Parking Gare (limité à 8 heures de stationnement – avec forfaits semaine et mois) : <i>Payant de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h - Gratuit dimanches et jours fériés</i> <i>Première tranche de stationnement : minimum de 1h</i>	l'heure	0,50 €	0,50 €	01/01/2016	Décision du Maire du 21.12.2015
	les 4 heures	1,00 €	1,00 €	01/06/2003	Dél. C.M. 12.05.2003
	les 8 heures	2,40 €	2,50 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20/12/2017
	la semaine	6,90 €	7,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20/12/2017
	le mois	20,00 €	20,00 €	01/01/2016	Décision du Maire du 21.12.2015
Redevance d'occupation du domaine public appliquée en zone Gare (forfait post-stationnement) :	le forfait		20,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20/12/2017
<u>STATIONNEMENT PAYANT PAR ENCAISSEURS (tarifs TTC)</u>					
<u>ZONE COEUR DE VILLE (parcs en ouvrage)</u>					
Parking Arcades Rougé (une demi-heure gratuite) : <i>Gratuit dimanches et jours fériés</i> Midi (de 12h00 à 14h00) Nuit (de 20h00 à 08h00 le lendemain)	1ère ½ heure	gratuit	gratuit	06/09/2010	Dél. C.M. 30.08.2010
	par quart d'heure suivant	0,20 €	0,20 €	01/07/2015	Décision du Maire du 30.09.2015
	forfait midi	0,50 €	0,80 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20/12/2017
	forfait nuit	1,00 €	0,80 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20/12/2017
<u>Dans la limite de 120 abonnements, situés au niveau B :</u> Abonnements 7h30 - 20h30	par mois	24,50 €	25,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20/12/2017
	par trimestre	69,00 €	70,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20/12/2017
	par an	244,00 €	248,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20/12/2017
Abonnements 24h / 24 h :	par mois	49,50 €	50,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20/12/2017
	par trimestre	136,00 €	138,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20/12/2017
	par an	487,00 €	497,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20/12/2017
Parking Mondement (une demi-heure gratuite) : <i>Gratuit dimanches et jours fériés</i> Midi (de 12h00 à 14h00) Nuit (de 20h00 à 08h00 le lendemain)	1ère ½ heure	gratuit	gratuit	05/11/2014	Décision du Maire du 04.11.2014
	par quart d'heure suivant	0,20 €	0,20 €	01/07/2015	Décision du Maire du 30.09.2015
	forfait midi	0,50 €	0,80 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20/12/2017
	forfait nuit	1,00 €	0,80 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20/12/2017
<u>Dans la limite de 232 abonnements, situés dans l'ouvrage :</u> Abonnements 7h30 – 20h30 :	par mois	24,50 €	25,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20/12/2017
	par trimestre	69,00 €	70,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20/12/2017
	par an	244,00 €	248,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20/12/2017

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2017	TARIFS 2018	DATE D'EFFET	DELIB OU DECISION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION	
Abonnements 24h / 24 h :	par mois	49,50 €	50,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20/12/2017	
	par trimestre	136,00 €	138,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20/12/2017	
	par an	487,00 €	497,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20/12/2017	
Parking Place Travot (une demi-heure gratuite) : <i>Gratuit dimanches et jours fériés</i> Midi (de 12h00 à 14h00) Nuit (de 20h00 à 08h00 le lendemain)	1ère ½ heure	gratuit	gratuit	06/09/2010	Dél. C.M. 30.08.2010	
	par quart d'heure suivant	0,20 €	0,20 €	01/07/2015	Décision du Maire du 30.09.2015	
	forfait midi	0,50 €	0,80 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20/12/2017	
	forfait nuit	1,00 €	0,80 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20/12/2017	
<u>ZONE VERTE (parcs en enclos)</u>						
Parking Turpault (une demi-heure gratuite) : <i>Payant de 9h à 19h – Gratuit dimanches et jours fériés</i> Midi (de 12h00 à 14h00)	1ère ½ heure	gratuit	gratuit	01/01/2014	Dél. C.M. 9.12.2013	
	par quart d'heure suivant	0,10 €	0,10 €	01/07/2015	Décision du Maire du 30.09.2015	
	forfait midi	0,40 €	0,40 €	01/01/2014	Dél. C.M. 9.12.2013	
<u>Dans la limite de 60 forfaits :</u> Forfait mensuel	par mois	20,00 €	20,00 €	01/01/2016	Décision du Maire du 21.12.2015	
Parking Mail (une demi-heure gratuite) : <i>Payant de 9h à 19h – Gratuit dimanches et jours fériés</i> Midi (de 12h00 à 14h00)	1ère ½ heure	gratuit	gratuit	01/01/2014	Dél. C.M. 9.12.2013	
	par quart d'heure suivant	0,10 €	0,10 €	01/07/2015	Décision du Maire du 30.09.2015	
	forfait midi	0,40 €	0,40 €	01/01/2014	Dél. C.M. 9.12.2013	
<u>Dans la limite de 75 forfaits :</u> Forfait mensuel	par mois	20,00 €	20,00 €	01/01/2016	Décision du Maire du 21.12.2015	
Parking Prisset (une demi-heure gratuite) : <i>Payant de 9h à 19h – Gratuit dimanches et jours fériés</i> Midi (de 12h00 à 14h00)	1ère ½ heure	gratuit	gratuit	01/01/2014	Dél. C.M. 9.12.2013	
	par quart d'heure suivant	0,10 €	0,10 €	01/07/2015	Décision du Maire du 30.09.2015	
	forfait midi	0,40 €	0,40 €	01/01/2014	Dél. C.M. 9.12.2013	
<u>Dans la limite de 75 forfaits :</u> Forfait mensuel	par mois	20,00 €	20,00 €	01/01/2018 01/01/2016	Décision du Maire du 20/12/2017 Décision du Maire du 21.12.2015	
<u>DISPOSITIONS DIVERSES</u>						
Tarif « Gros Consommateur » :						
- achat en lot de 5 000 chèques parking, d'une valeur unitaire d'utilisation de 0,80 €, sous condition de la conclusion d'une convention avec la Ville (valable uniquement sur les parkings Arcades Rougé, Mondement et Travot)		l'heure / HT	0,20 €	0,20 €	11/02/2014	Dél C.M. 10/02/2014

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2017	TARIFS 2018	DATE D'EFFET	DELIB OU DECISION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
- achat en lot de 5 000 chèques parking, d'une valeur unitaire d'utilisation de 0,40 €, sous condition de la conclusion d'une convention avec la Ville (valable uniquement sur les parcs en enclos Turpault, Mail et Prisset)	l'heure / HT	0,20 €	0,20 €	11/02/2014	Dél C.M. 10/02/2014
- bonification du temps de stationnement, par 1/2 heure et dans la limite d'1h30 par visite client, sous condition de la conclusion d'une convention avec la Ville (valable uniquement sur le parking des Arcades Rougé)	p/demi-heure / HT	0,10 €	0,10 €	29/04/2014	Dél. C.M 28/04/2014
Dispositions générales :					
- Caution badge	par unité	30,00 €	30,00 €	01/01/2015	Décision du Maire du 17.12.2014
- Caution émetteur de commande	par unité	50,00 €	50,00 €	01/01/2015	Décision du Maire du 17.12.2014
- Les stationnements, sur les parcs, d'une durée inférieure à douze heures, et payés à la durée, sont facturés par pas de quinze minutes au plus, en application de l'article L 113-7 (Loi sur la Consommation), depuis le 1er juillet 2015 (tout quart d'heure entamé est dû).				01/07/2015	Décision du Maire du 30.09.2015
Dispositions particulières :					
- gratuité de stationnement sur voirie (de 9h à 10 h et de 18h à 19h) accordée aux habitants résidant le long d'une voie à stationnement payant du centre-ville, dans une zone proche de leur résidence principale				13/10/2009	Dél. C.M. 12.10.2009
- 25 stationnements "arrêts minutes" offrant 10 mn maximum de stationnement gratuit				06/09/2010	Dél. C.M. 30.08.2010
Concession Longue Durée :					
Possible uniquement sur les parkings Mondement en ouvrage, Arcades Rougé, Saint-Pierre et du Puits Gourdon				10/07/2012	Dél C.M. 09.07.2012
Abonnements 24h / 24h pour une durée égale à 15 ans					
* < 5 places	p/an p/place	474,00 €	483,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20/12/2017
* 5-10 places	p/an p/place	458,00 €	467,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20/12/2017
* > 10 places	p/an p/place	440,00 €	448,00 €	01/01/2018	Décision du Maire du 20/12/2017
Ticket perdu :					
Forfait appliqué aux usagers n'ayant pas de ticket de stationnement et se présentant en sortie d'un parc en ouvrage ou d'un parc en enclos	forfait	12,00 €	12,00 €	01/01/2016	Décision du Maire du 21.12.2015
Pénalité :					
Appliquée aux véhicules sortant d'un parc en ouvrage ou d'un parc en enclos de manière frauduleuse ou sans s'acquitter du paiement dû	p/véhicule	19,00 €	19,00 €	10/01/2012	Dél. C.M. 9.01.2012
Bornes pour rechargement de fluides pour les campings-car (parking Jean Bouin) :					
- Rechargement en eau potable (environ 100 litres d'eau/10 mn)	p/10 mn de rechargement		4,00 €	01/09/2018	Décision du Maire du 26/07/2018
- Rechargement en électricité	p/8 h de rechargement		4,00 €		